



St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

ST-U SPÉCIAL

2022-06-14

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions du Code municipal, plus précisément à l'article 176.2.2, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 504 772 \$ et les revenus d'investissement de 224 831 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 3 729 603 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 3 708 283 \$, pour un surplus de l'exercice de 21 320 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 85 621 \$.

À la même date, la municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 1 174 165 \$.

L'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 est de 15 304 545 \$ composé des actifs financiers 2 899 402 \$, des actifs non financiers 16 179 160 \$ moins les passifs 3 774 017 \$.

La dette à long terme consolidée au 31 décembre 2021 s'élevait à 1 942 881 \$.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La loi sur le traitement des élus prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2021 était la suivante :

La rémunération du maire pour la municipalité de Saint-Ubalde a été de 15 376 \$ et l'allocation de dépenses de 7 688 \$. La rémunération annuelle pour les conseillers a été fixée à 5 126 \$ et l'allocation de dépenses à 2 538 \$.

Pour 2021 le maire a reçu, à titre de membre du conseil de la MRC de Portneuf, une rémunération au montant de 4 384 \$ et une allocation de dépenses au montant de 2 192 \$.

En ce qui concerne la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, les membres du conseil qui ont assisté aux réunions mensuelles ont reçu des jetons de présence pour un montant de 887 \$ et 443 \$ en allocation non imposable.

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la firme Bédard Guilbault Inc. en date du 7 avril 2022. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Ubalde.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que :

« Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Toujours en conformité avec l'article 176.2.2 du code municipal, ce rapport sera diffusé par la publication d'un St-U spécial distribué sur le territoire de la municipalité dans les prochains jours. Vous pourrez également en prendre connaissance sur le site Internet de la municipalité et sur notre page Facebook.



Guy Germain
Maire

*Présenté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde
Le 13 juin 2022*
